

COMMUNE DE MISON

PROCES VERBAL

de la séance du 13 juin 2019 à 20 heures 00
Mairie de MISON

Secrétaire de la séance : Françoise BRENOT

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Mireille FOUCHER, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno MALGAT, Daniel ROBERT, Cédric FAVIER

Excusé(s) : Thomas DOUSSOULIN

Absent(s) :

Absents représentés : Rachel CORDELLE par Jean Louis RE, Sylvie ESTEVE par Didier CONSTANS, Pascale BLANC par Bruno MALGAT, Julien GIRAUD par Robert DANIEL

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 03/06/19,
- Subvention 2019 à l'association « Les Vieilles roues »
- Informations et questions diverses

Rajout de 2 points à l'ordre du jour :

Le Maire demande au conseil municipal le rajout de 2 points à l'ordre du jour à savoir :

- Désignation d'un coordonnateur de recensement pour 2020

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Etat Civil :

Décès : M.GALIANA Georges est décédé, le 10 juin 2019 à Mison

Arrêtés :

2019-60 : Autorisation d'occupation du domaine public vide grenier des Ch'tis

2019-61 : Autorisation occupation du domaine public « Journée des débutants – FC Mison »

2019-62 : Règlementation de la circulation rue du lavoir (déménagement)

2019-63 : Accord DP 004 123 19 C0010 Division en vue de construire (Terrain City Stade)

2019-64 : Accord DP 004 123 19 C0011 Division en vue de construire

2019-65 : Prolongation Mise en congé de maladie ordinaire à demi-traitement

2019-66 : Accord DP 004 123 19 C0012 Réfection d'un abri agricole

2019-67 : Modification de la régie du centre de loisirs

2019-68 : Modification de la régie de l'accueil du mercredi

2019-69 : Règlementation de la circulation en traversée du hameau des Armands

2019-70 : Accord PC 004 123 19 C0004 Rénovation et aménagement d'une ancienne bâtisse en maison d'habitation

2019-71 : Délégation de signature temporaire à Jean Louis RE adjoint

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03/06/2019 :

Je vous rappelle que le PV de la séance du 3 juin dernier vous a été adressé par mail le 06/06/2019. Aucune demande de modification n'a été reçue. Je vous demande de passer à son approbation

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Affaires qui ont été soumises à délibération:

Subvention 2019 à l'association « les Vieilles roues »

Le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle association a vu le jour à Mison (parue aux JO). Cette association se nomme « Les Vieilles roues », son Président est M. David DEPEYRE et son objectif est l'organisation de fête autour des tracteurs et voitures anciennes.

Une première rencontre s'est déroulée en mairie le 04/06/19. Cette association sollicite la Mairie en vue d'une première manifestation qui aura lieu le 28/07/2019 sur Mison. Dans le cadre de cette manifestation, cette association sollicite une subvention de 3 000 €.

Pour l'organisation de cette manifestation, cette association a besoin de liquidités qu'elle n'a pas pour l'instant.

Il indique que la ligne budgétaire consacrée aux associations pour 2019 n'a pas été consommée et permet ce versement. Toutefois, je vous rappelle qu'afin de verser cette somme, il faut qu'une délibération soit prise.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'accord d'une subvention de 3000 € à cette association.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement pour 2020

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 03/06/2019 ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être un agent de la commune.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (CIA).

Le coordonnateur, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de du CGCT.

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14